



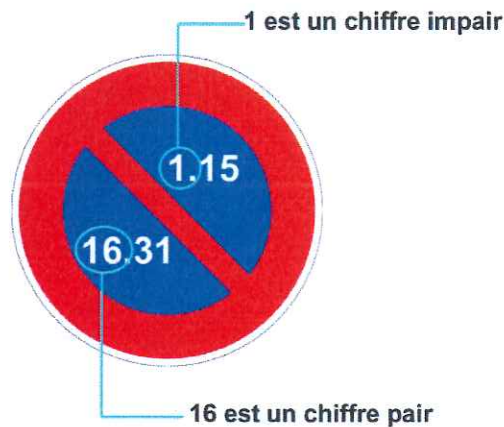
Marcoing, le 15 Février 2019

# STATIONNEMENT

Madame, Monsieur,

La zone de stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle des rues du Moulin et petite rue du Moulin est effective.

Ci-dessous un rappel pour le fonctionnement de ce type de réglementation.



**Du 1er au 15, stationnement du côté des maisons portant les numéros impairs et du 16 au dernier jour du mois, du côté des maisons portant les numéros pairs**

**Le changement de côté s'effectue le 15 et le dernier jour du mois  
Entre 20H30 et 21H**

Le Maire,

Didier DRIEUX